

Municipales : seule une tête de liste sur 5 est une femme dans les P.-O.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

À l'approche du scrutin municipal du 15 mars prochain, l'Observatoire de la parité alerte : dans les Pyrénées-Orientales, seules 68 femmes sont placées en tête parmi les 327 listes déposées en préfecture. La parité, désormais obligatoire au sein des listes, peine toutefois à se concrétiser pour les premiers noms, appelés à devenir maires.

L'Observatoire régional de la parité d'Occitanie a publié, le 2 mars dernier, un état des lieux des candidatures pour le premier tour des élections municipales. Le constat global révèle un déséquilibre persistant entre les genres à l'échelle régionale. Sur les 6 317 listes enregistrées dans les 4 446 communes d'Occitanie, les femmes ne représentent que 20,11 % des têtes de liste. Ce chiffre traduit une domination masculine persistante avec 80 % d'hommes aux premières places des scrutins.

Dans le département des Pyrénées-Orientales, la situation locale s'inscrit dans cette tendance, tout en dépassant légèrement la moyenne régionale. Pour les 226 communes du territoire, les préfetures ont comptabilisé 327 listes candidates. Parmi celles-ci, 68 femmes figurent en position de tête de liste, ce qui représente un taux de 20,80 %. Ce taux place le département au-dessus de la moyenne régionale, établie à 20,11 % pour l'ensemble de l'Occitanie. À l'échelle de la région, 1 264 femmes têtes de liste ont été recensées sur un total de 6 317 listes, dans 4 446 communes. Les disparités entre départements sont notables. L'Ariège affiche le taux le plus élevé avec 31,20 %, loin devant l'Hérault (23,44 %). À l'inverse, le Gers (17,10 %) et les Hautes-Pyrénées (17,50 %) enregistrent les résultats les plus bas.

Les Pyrénées-Orientales se situent dans la moyenne haute, aux côtés du Tarn (20,60 %) et devant des départements plus peuplés comme la Haute-Garonne (19,30 %) ou l'Aude (18 %). Des résultats que l'Observatoire de la parité qualifie de « décevants ».

Pour l'Observatoire régional de la parité, cette sous-représentation n'est pas anodine. « Quand la démocratie vacille, il faut la stimuler face aux extrêmes », souligne l'organisme, rappelant que les commu-



Les femmes sont encore extrêmement minoritaires en tête de liste.

PHOTO: G. DUBREUIL

Le compte n'y est pas

nes, bases du système démocratique, ont tout à gagner d'une meilleure représentation féminine. Bien que la loi du 21 mai 2025 impose désormais la parité sur les listes dans l'ensemble des communes, « la rareté des têtes de liste féminines n'augure pas d'une augmentation des femmes maires », déplore l'organisme, qui estime que cette mesure « ne suffit pas pour que les femmes aient enfin leur place légitime » au poste de premier magistrat.

Actuellement, la proportion de femmes exerçant la fonction de maire plafonne autour de 20 % au niveau national et local. Pour les défenseurs de la parité, l'enjeu dépasse la simple représentativité statistique.

Le communiqué de presse avance que la vitalité démocratique « passe par le contrat paritaire de plus de femmes maires à la tête des communes ».

Malgré un combat mené depuis plus de 25 ans, l'Observatoire conclut que « le compte n'y est pas ». Alors que le premier tour des élections municipales se profile, il appelle à une prise de conscience collective. La parité ne se limite pas à une obligation légale : elle doit devenir une réalité concrète, notamment dans les postes à responsabilité. Les résultats définitifs du scrutin diront si cette dynamique s'amorce enfin. Les électeurs sont appelés aux urnes pour le premier tour de scrutin ce 15 mars. En 2020, 31 femmes avaient été élues maires parmi les 226 communes (13,7 %), pire score d'Occitanie. Puis 32 en 2023 (14,15 %).

Nicolas Monnet

« Au final, il y aura moins de 20 % de femmes maires »

« Même si on est au-dessus de la moyenne régionale, au final il y aura moins de 20 % de femmes élues maires » dans les P.-O., déplore Edmond Jorda, président de l'Association des maires de France dans le département. « Soit le même ratio que lors du précédent mandat. » Selon l' élu, cette part de premières magistrats serait même en régression depuis 20 ans. Mais « on peut se consoler grâce à la parité dorénavant obligatoire dans les élections municipales » (le collège des adjoints, NDLR) où autant de femmes que d'hommes doivent être désignés par le conseil municipal selon la loi de 2025.

Un tiers de premières adjointes

À quelques jours des prochaines élections municipales, la France compte 485 827 conseillers municipaux répartis dans 34 956 communes, selon les données du fichier des élus lors des élections de 2020. Dans les instances municipales appelées à être renouvelées, on compte 58 % d'hommes contre 42 % de femmes. Une relative parité qui cache mal une réalité : les femmes sont moins représentées aux premiers postes. Ainsi, selon le fichier des élus, 27 502 hommes sont maires (soit 78,9 %) et seulement 7 371 femmes le sont (soit 21,1 %). À noter que le poste est vacant dans 83 communes. Même constat pour le poste de 1er adjoint au maire. Sur l'ensemble de la France, 22 554 sont des hommes (soit 66,3 %) mais 11 461 (soit 33,7 %) sont des femmes.